



**MAIRIE DE DEGRÉ**

Rue principale

72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
- REUNION DU 19 FEVIER 2015 -**

-----

**DATE DE CONVOCATION : 14 Février 2015**

**DATE D’AFFICHAGE : 14 Février 2015**

**L’an deux mil quinze, le dix neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENEST Dominique.**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 13**

**Votants : 11**

**ETAIENT PRESENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, DENIAU Xavier, DERRIEN Stéphane GASNIER Gérard, GENEST Dominique, LANGEVIN Patrick, PALAIS Alain, SOREAU Jean-Jacques, VALLÉE Joël et Mesdames BOUTELOUP Céline, CURTIS Melinda, et LECHAT Sylvie, formant la majorité des membres en exercice.**

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Messieurs DELHOMMEAU Denis et Stéphane MAHEU et Madame MONTCLAIR Karine**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur SOREAU Jean-Jacques**

---

*\* Présentation des prévisions d’investissements présentée au trésorier avec le résultat des budgets de fonctionnement pour l’assainissement et le budget principal*

*\*Avec la rentrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, de la loi de finances pour 2015, le fonds d’amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires devient un fonds pérenne à condition que la collectivité ait établi sur son territoire un PEDT (Projet Educatif Territorial). Des réunions d’information ont eu lieu pour les maires. La commission « Ecole et Péri scolaire » doit se réunir afin d’étudier et de proposer un projet. A l’ensemble des parties concernées.*

**\* Le maire rappelle aux membres du Conseil municipal l'acquisition d'une débroussailleuse sur le budget assainissement 2014 d'une valeur de 580,08 € et la possibilité d'amortir ce bien.**

**Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil municipal accepte de procéder à l'amortissement du matériel à compter de l'exercice 2015 et sur une durée de 10 années.**

**Compte tenu de son prix d'achat, la tondeuse sera amortie pour un montant de 58,01 € par an.**

**\* Dans le cadre des frais d'enquête publique liés à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'exercice 2014, le Conseil municipal décide d'amortir l'immobilisation d'une valeur de 2 167,06 € sur une durée de 10 ans à compter de l'exercice 2015.**

**\* Le maire rappelle aux membres du Conseil municipal l'acquisition d'une tondeuse sur le budget assainissement 2014 d'une valeur de 5 610,60 € et la possibilité d'amortir ce bien.**

**Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil municipal accepte de procéder à l'amortissement du matériel à compter de l'exercice 2015 et sur une durée de 10 années.**

**Compte tenu de son prix d'achat, la tondeuse sera amortie pour un montant de 561,00 € par an.**

**\* Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue Principale, au cours de l'année 2014, la commune a sollicité le Département.**

**Le Conseil municipal décide d'amortir à compter de l'exercice 2015 sur une durée de 15 ans les subventions suivantes :**

- ✓ Subvention Conseil Général pour l'effacement des réseaux aériens et téléphoniques – Montant à amortir 9 584,00 € soit 638,93 € par année**
- ✓ Subvention Conseil Général pour la mise en souterrain des réseaux électriques – Montant à amortir 26 773,00 € soit 1 784,87 € par année.**

**\* Dans le cadre des travaux de raccordement au réseau d'assainissement réalisés au cours de l'année 2014 sur la rue principale, le Conseil municipal décide d'amortir les immobilisations d'une valeur de 4 453,50 € sur une durée de 30 ans à compter de l'exercice 2015 soit un montant de 148,45 € par an.**

**\* Dans le cadre des travaux de raccordement au réseau d'assainissement réalisés au cours de l'année 2014 sur la rue principale, le Conseil municipal décide d'amortir les immobilisations d'une valeur de 4 453,50 € sur une durée de 30 ans à compter de l'exercice 2015 soit un montant de 148,45 € par an.**

**Dans le cadre des frais d'enquête publique liés au Plan de zonage d'assainissement sur l'exercice 2014, le Conseil municipal décide d'amortir les immobilisations d'une valeur de 1 665,93 € sur une durée de 5 années à compter de l'exercice 2015 à savoir 333,19 € par an.**

*\* Tours de garde pour les élections départementales*

*(Le tableau sera complété lors du prochain conseil municipal)*

**Questions diverses :**

- *Conseil d'école 10 mars 2015 à 18h00*
- *Syndicat d'eau de Lavardin : Regroupement avec le syndicat d'eau de Conlie. Un bureau de travail va se constituer afin de présenter un dossier solide face au syndicat de Conlie pour une mise à plat des ressources de chaque syndicat. Il y aura un changement des représentants. Précisons au cours de l'année.*
- *Nouveau périmètre de la Communauté de communes avant la fin de l'année.*